

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 - COMMUNICATION DE DECISION DE JUSTICE (Rap. M. le Maire)

3 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Conventions entre la Ville d'Epernay et la SNCF pour « Habits de lumière »  
Réseau TER de Champagne-Ardenne, Bus Est Epernay – Mouvéo (Rap. M. FROMM)
- b) Indemnisation de sinistre pour Madame DELOBEL (Rap. Mme HEURTAUX)
- c) Prise en charge des frais de fourrière – propriétaires défaillants ou insolvable  
1<sup>er</sup> semestre (Rap. M. FROMM)
- d) Affectation des résultats de l'exercice 2010 budget annexe  
cuisine centrale (Rap. M. RODRIGUES)
- e) Provisions pour risques juridiques (Rap. Mme HEURTAUX)
- f) Mise à disposition d'un salarié de droit privé au profit de la Ville d'Epernay  
(Rap. M. MOITTIE)
- g) Marchés publics – groupement de commandes entre la Ville d'Epernay  
le C.C.A.S. et le syndicat mixte de gestion de l'école de musique et de  
danse d'Epernay et sa région (Rap. M. LIEBART)
- h) Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur  
(Rap. M. RODRIGUES)
- i) Décision modificative n°3 exercice 2011 (Rap. M. RODRIGUES)
- j) Assistance pour le suivi du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et la  
création du Conseil pour les droits et devoirs des familles. Demande de subvention au titre  
du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance (Rap. M. le Maire)
- k) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)
- l) Créations et modifications du tableau des effectifs Ville des emplois permanents  
(Rap. Mme HEURTAUX)

4 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques (Rap. Mme LOYAUX)
- b) Maison Pour Tous – Reprise de la structure (Rap. Mme CHARIF)

## 5 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Signature d'une convention avec le Champagne  
Chalons Reims Basket (Rap. M. MARANDON)
- b) Convention de partenariat avec le Conseil Général et les associations  
sportives pour l'aide à l'emploi sportif (Rap. M. MARANDON)
- c) Modification statutaire du syndicat mixte de gestion  
de l'école de musique d'Epernay et sa région (Rap. M. MARECHAL)
- d) Recours au dispositif service civique année scolaire 2011-2012 (Rap. M. MARANDON)
- e) Dénomination du terrain de rugby du stade Paul-Chandon en « terrain André-Lapersonne »  
(Rap. M. MARANDON)

## 6 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Convention financière remplacement d'un échangeur de chaleur  
en sous-station (Rap. M. le Maire)
- b) Projet d'effacement de réseaux 2012 (Rap. M. le Maire)
- c) Aménagement urbain – subvention exceptionnelle collège Notre-Dame  
Saint – Victor (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique  
entre Alma CG et la Ville d'Epernay (Rap. M. SCHMIT)
- e) Charte des Paysages du Champagne (Rap. M. le Maire)
- f) Cimetière nord – rétrocession de concession BEAUVAIS PETIT (Rap. Mme LEGRAS)

## 7 - STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION

CREATION DU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES  
ET AUTORISATION A SIGNER LE PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE  
LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

(Rap. M. le Maire)

## 8 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND.

**Délibération n° 11-3101**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

**Délibération n° 11-3102**

**3a1-CONVENTIONS ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA SNCF  
POUR « HABITS DE LUMIERE » RESEAU TER  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

**RAPPORTEUR : Monsieur FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,  
Considérant que la Ville d'Epernay, en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne organise l'édition 2011 de la manifestation "Habits de Lumière" les 9, 10 et 11 décembre,

Considérant que face au succès grandissant de cette manifestation, la Ville d'Epernay développe et diversifie les animations tout au long du week-end,

Considérant que la SNCF souhaite renouveler son soutien à cette manifestation en mettant en place des titres de transports à tarif préférentiel, des arrêts supplémentaires et un TER supplémentaire entre Reims et Epernay le vendredi 9 décembre au soir,

Considérant que la SNCF prendra en charge la conception et la diffusion d'affiches annonçant cette opération dans les gares de la SNCF,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat avec la SNCF,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la SNCF,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2011.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

**Délibération n° 11-3102 bis**

**3a2-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY  
ET BUS EST EPERNAY - MOUVEO**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,

Considérant que la Ville d'Epernay, en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne organise l'édition 2011 de la manifestation "Habits de Lumière" les 9, 10 et 11 décembre,

Considérant que face au succès grandissant de cette manifestation, la Ville d'Epernay développe et diversifie les animations tout au long du week-end,

Considérant que la société Bus Est Epernay – Réseau Mouveo souhaite renouveler son soutien à cette manifestation en offrant une gratuité des bus et en maintenant des navettes le long de la ligne 2 jusque 22h30 le vendredi 9 décembre au soir,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat avec la société Bus Est Epernay – Réseau Mouveo,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec la société Bus Est Epernay  
– Réseau Mouveo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant de promouvoir Habits de Lumière 2011.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M.Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M.Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3103**

#### **3b-INDEMNISATION DE SINISTRE POUR MADAME DELOBEL**

##### **RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le préjudice subi par Madame DELOBEL, suite au bris de ses lunettes, lors d'une chute sur le trottoir de la rue Henri-Martin, le 26 octobre 2010,

Vu le refus de prise en charge par l'assureur de la Ville,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,

Considérant que le trottoir de la rue Henri-Martin présentait des irrégularités qui justifient la prise en charge de ce sinistre,

Considérant qu'il convient d'indemniser directement Madame DELOBEL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'indemniser Madame DELOBEL, à hauteur de 448, 45 euros, correspondant au prix du remplacement des lunettes à l'identique, déduction faite des remboursements des organismes sociaux,



AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la clôture de ce dossier,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 6228 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M.Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M.Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3104**

#### **3c-PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FOURRIERE PROPRIETAIRES DEFAILLANTS OU INSOLVABLES 1<sup>ER</sup> SEMESTRE**

**RAPPORTEUR : Jacques FROMM**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment son article R 325-29,

Vu la convention de concession du 22 juin 2007 expirant le 30 juin 2010 relative à l'enlèvement, au transport, au gardiennage, à l'aliénation et à la destruction de véhicules en infraction aux articles R. 417-1 et suivants du code de la route ainsi qu'au déplacement des véhicules sur le territoire d'Epernay,

Vu l'arrêté du ministre de l'Economie et du ministre de l'Intérieur en date du 14 novembre 2001, fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu la demande d'indemnisation, en date du 25 février 2011 complétée le 18 mai, de la SARL Pontalier,

Vu les demandes de prise en charge des véhicules intéressés,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,

Considérant que de janvier à juin 2010, la S.A.R.L. Pontalier a procédé à l'enlèvement de 13 véhicules particuliers et sur le territoire de la Commune d'Epernay dont les propriétaires se sont révélés défaillants ou insolvable,

Considérant que ces véhicules expertisés, ont été estimés à une valeur inférieure à 765 €, ce qui les classe en épaves,

Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur si la valeur marchande du véhicule est inférieure au montant fixé par l'arrêté interministériel en vigueur au jour de l'expertise,

et/ou que l'expert déclare le véhicule hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité, il est procédé à la destruction du véhicule à l'expiration d'un délai de dix jours,

Considérant que dès lors, les frais de gardiennage sont calculés sur 10 jours de garde.

Considérant que les tarifs des frais d'enlèvement des véhicules ont été modifiés à compter du 5 avril 2010,

Considérant la nécessité d'établir deux périodes d'indemnisation,

Considérant qu'il est de jurisprudence constante que la collectivité délégante puisse indemniser le délégataire, compte tenu des frais qu'il a exposés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer l'indemnisation des frais de fourrière en cas de propriétaires défaillants ou insolubles, à 98,70 € par véhicule particulier enlevé avant le 5 avril 2010 (60 % de 164,50 €), et à 109,80 € par véhicule particulier enlevé à compter du 5 avril et jusqu'au 30 juin 2010 (60% de 183 €).

DÉCIDE de verser à la SARL Pontalier la somme de 1 349,70 € correspondant à 13 véhicules particuliers dont les propriétaires se sont révélés défaillants ou insolubles (7 avant le 5 avril et 6 après).

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 62848 822 7RV 115 JURI FOURRIER du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3105**

#### **3d-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu la délibération n°11-2976 du 27 juin 2011,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 20 673,97  
€,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à 1 613,03 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

-En section d'investissement, de maintenir le résultat 2010 en report à nouveau,

-En section de fonctionnement :

- D'affecter 400 euros au compte 1064 correspondant à une plus value sur cession 2010,
- De reprendre le solde du résultat 2010, soit 1 213.03 euros en report à nouveau de cette section.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3106**

#### **3e-PROVISIONS POUR RISQUES JURIDIQUES**

##### **RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la requête de la SARL NULLE PART AILLEURS en date du 10 juin 2011 tendant à obtenir l'annulation de la délibération du 11 avril 2011 par laquelle la Ville a renoncé à l'acquisition des bâtiments dépendant de la parcelle cadastrée section BK n° 457 sise 28 avenue Jean Jaurès à Epernay, pour un montant de 190 000 € et a abrogé la délibération du 27 juin 2010 portant acquisition de ceux-ci, une injonction de signer l'acte de vente établi par Me JEZIORSKI dans un délai de quinze jours à compter du jugement sous peine d'une astreinte de 1 500 euros par jour de retard et la condamnation de la Ville à verser à la requérante, la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du code de Justice Administrative,

Vu requête de Monsieur et Madame DOS REIS ESTEVES en date du 6 juin 2011 tendant à obtenir l'annulation du permis de construire délivré à Monsieur PLANCHON pour la construction d'un garage sur les parcelles cadastrées section BK n° 514 et 683, sises rue Henri Dunant à Epernay et la condamnation de la Ville à verser à la requérante, la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du code de Justice Administrative,

Considérant que la collectivité doit provisionner le risque, pour tout contentieux né, c'est-à-dire dès qu'une requête est formalisée devant un tribunal, sans toutefois que cela reconnaisse la responsabilité de la Ville,

Considérant la nécessité de provisionner les frais irrépétibles, les dépens et les indemnisations éventuels,

Entendu l'exposé du rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision de 195 500 € correspondant à 190 000 € de prix d'acquisition, 4 000 € de frais d'acte et 1 500 € de frais de justice pour le contentieux de la SARL NULLE PART AILLEURS,

DÉCIDE de constituer une provision de 1 500 € correspondant aux frais de justice pour le contentieux DOS REIS ESTEVES,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3107**

#### **3f-MISE A DISPOSITION D'UN SALAIRE DE DROIT PRIVE AU PROFIT DE LA VILLE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Benoit MOITTIE**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'acceptation du salarié de droit privé concerné,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant l'intérêt pour la Ville de s'attacher les services de ce professionnel afin de mener à bien ses projets en matière touristique,



Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- Approuve les termes de la convention jointe à la délibération,

Article 2.- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : MM. DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, MM. THEVENIN, LAADAM, Mme GILLE, M. EL HMAM.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

**Délibération n° 11-3108**

**3g – CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN  
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'EPERNAY  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'EPERNAY  
ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE D'EPERNAY ET DE SA REGION**

**RAPPORTEUR : Pierre LIEBART**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région pour le nettoyage de leurs locaux.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville d'Epernay, le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Epernay et de sa Région ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6283 du budget

Adopté à la majorité 28 voix pour – (2 contre : MM. LEFEVRE, LAADAM,  
5 abstentions : M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, Mme GILLE,  
M. EL HMAM.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la  
présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3109**

#### **3h-TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'actualisation à appliquer au coefficient multiplicateur de 8 appliqué en 2011, établie à 1,525 % (indice moyen des prix à la consommation établi pour l'année 2010 (120,13) par rapport au même indice pour l'année 2009 (119,31),

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité applicable aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Epernay à 8,12 pour l'année 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### Délibération n° 11-3110

#### 3i-DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2011

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

#### BUDGET VILLE

Régularisation écriture travaux en régie.

- +100 000,00 euros du **chapitre 042** compte **R** FIORDRES/01/722/FINA (immobilisations corporelles travaux en régie)
- + 100 000,00 euros du **chapitre 040** compte **D** FIORDRES/01/21318/FINA (constructions autres bâtiments publics)
- + 100 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA(virement de la section de fonctionnement)
- + 100 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)

Provisions constituées et avance remboursable Rugby Epernay Champagne.

- - 194 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2138/IMMO (autres constructions)
- + 75 000,00 euros du **chapitre 27** compte **D** FIDETTE/01/272/FINA (titres immobilisés droit de créance)
- + 19 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SST708/412/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)
- + 197 000,00 euros du **chapitre 68** compte **D** DAJ504/01/6815/FINA (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)

- + 97 000,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- - 100 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 100 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)

Etude de définition pour futur éco quartier Beausoleil, changement de chapitre budgétaire.

- - 69 395,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA826/70/2152/VOIR (installations de voirie)
- + 69 395,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA826/70/2315/VOIR (installations, matériel et outillages techniques)

Modification imputation reversement au Chalet Arcanière de la redevance Ski de fond.

- - 70,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CH240/255/6288/JURI (autres services extérieurs)
- + 70,00 euros du **chapitre 014** compte **D** 2CH240/255/70389/JURI (reversement sur redevance de ski de fond)

### **BUDGET CHAUFFAGE URBAIN**

Remplacement d'un échangeur en sous-station au Lycée Godart Roger. Remboursement par le Conseil Régional.

- + 21 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 7CU716/816/70878/BATI (remboursements de frais par d'autres redevables)
- + 21 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7CU716/816/61522/BATI (entretiens et réparations bâtiments)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIE, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M.Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M.Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3111**

#### **3j-ASSISTANCE POUR LE SUIVI DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET LA CREATION DU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la décision n° 2011-3042 portant passation d'une convention relative à une mission d'assistance pour le suivi du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et la création du conseil pour les droits et devoir des familles,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,

Considérant que l'ampleur de la stratégie territoriale signée avec l'Etat en juin 2011, justifie le recours à une assistance extérieure,

Considérant que cette mission participe en outre à la réalisation du plan national de prévention et entre dans les orientations du plan départemental,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention la plus importante possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les recettes seront imputées au compte DDG512/020/74718/ADMG du budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3112**

#### **3k-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville et Administration Générale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

##### 1) Subventions d'action

**L'Avenir Musique** 1 000 €

- Participation à l'achat de nouvelles tenues d'été  
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBACTIONS

**Maison Pour Tous de Bernon** 3 000 €

- Participation à l'organisation du festival Méli'Môme 2011  
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 SUBACTIONS

**Union Nationale des Sports Scolaires** 2 500 €

- Soutien au sport scolaire  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**A.S.P.T.T.** 1 500 €

- Aide à la location des cours de tennis  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**La Nautique** 1 500 €

- Aide à la location des cours de tennis  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Racing Club Epernay Athlétisme** 14 000 €

- Participation au financement d'un poste d'éducateur sportif à temps partiel  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Le Réveil d'Epernay** 13 200 €

- Participation au financement d'un poste d'éducateur sportif à temps partiel  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

**Sport Médico Aventures** 750 €

- Participation à l'organisation du 11<sup>ème</sup> raid Inkosport Epernay Champagne le 24 septembre 2011  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

- Subventions exceptionnelles

**Les Papillons Blancs** 1 198,75 €

- Participation à l'organisation du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'association (Compensation location du Palais des Fêtes et du Théâtre)  
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT LOCATION

**Moto-club d'Epernay**

- Participation à l'organisation de la finale du championnat de France de Tourisme FFM les 7, 8 et 9 octobre 2011 (Compensation de la location du Palais des Fêtes)  
Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT LOCATION 1 264,35 €

- Participation à l'organisation de la finale du championnat de France de Tourisme FFM les 7, 8 et 9 octobre 2011 (Compensation de la location du camping)  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT LOCATION 1 500 €

**Les Ailes Sparnaciennes** 770 €

- Participation à l'organisation de la coupe « Breitling » 100/24

les 15 et 16 juin 2011

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

**Association Sportive et Artistique d'Épernay** 350 €

- Participation à l'organisation de déplacements  
aux championnats régionaux de gymnastique rythmique

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

**CEP Tir à l'Arc** 400 €

- Participation à la relance de l'école de tir à l'arc

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

**Association Sportive Léon Bourgeois** 350 €

- Participation au championnat de France UNSS Escalade 2011  
à Gémozac (17) les 16, 17 et 18 mai 2011

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M.Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M.Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3113**

#### **31- CREATIONS ET MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L 1224-3 du Code du travail,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 21 mai 2007, n°299307

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 12 septembre 2011,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur d'Opération Urbaine d'Hyper-centre à temps complet afin de mettre en œuvre les opérations décidées par le comité de pilotage,

Considérant la nécessité de créer un poste de chargé de promotion et d'événements à temps complet afin de remplacer un agent qui a sollicité sa mutation,

Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur multimédia à temps non complet à raison de 30 heures par semaine au sein du centre social de la ferme de l'hôpital afin de renforcer l'équipe en place,

Considérant la nécessité de reprendre en régie l'activité de l'association « la Maison Pour Tous » et par conséquent le personnel,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste d'animateur d'Opération Urbaine d'Hypercentre à temps complet et de l'ouvrir à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme pour se présenter au concours externe d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice brut 379 à 801 du même grade.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste de chargé de promotion et d'événements à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade de rédacteur ou de catégorie A du grade d'attaché ou de grades équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de rédacteur ou d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice brut 306 à 544 du grade de rédacteur ou sur la base 379 à 801 du grade d'attaché.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

Article 4.- DECIDE la création sous forme de contrat à durée indéterminée de droit public dans le cadre de la reprise du personnel d'une association d'un poste d'attaché à temps complet, de deux postes de rédacteur à temps complet, d'un poste de rédacteur à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires, d'un poste d'animateur à temps complet, de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2° classe à temps complet, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1° classe à temps complet, d'un poste d'adjoint d'animation de 1° classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires, d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires, de deux postes d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires, d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 12h30 hebdomadaires et de 5 postes d'adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet de 6 heures hebdomadaires.

Article 5.- AUTORISE le Maire à signer les contrats de recrutement et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 6.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

*Cadre d'emploi : Attachés*

Grade : Attaché

Ancien effectif : 23

Nouvel effectif : 26

*Cadre d'emploi : Rédacteurs*

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 27

Nouvel effectif : 29

Grade : Rédacteur à temps non complet à raison de 20 heures

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

*Cadre d'emploi : Adjoints administratifs*

Grade : Adjoint administratif de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Sportive

*Cadre d'emploi : Educateurs des Activités physiques et sportives*

Grade : Educateur des APS à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Animation

*Cadre d'emploi : animateurs*

Grade : animateur

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

*Cadre d'emploi : Adjoints d'animation*

Grade : Adjoint d'animation principal de 1<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation principal de 2<sup>o</sup> classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint d'animation de 1° classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires  
Ancien effectif : 1  
Nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 12h30 hebdomadaires  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 5

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires  
Ancien effectif : 0  
Nouvel effectif : 1

Article 7.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à la majorité 33 voix pour – (2.contre : MM. LEFEVRE, LAADAM.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M.Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M.Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3114**

#### **4a-REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212-8 du Code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 7 septembre 2011,

Considérant que les communes de résidence dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur une commune extérieure participent aux dépenses de fonctionnement des écoles de celle-ci,

Considérant que cette participation tient compte du coût moyen par élève calculé sur la base de l'ensemble des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2010-2011 :



1 932 euros pour un élève scolarisé en maternelle,

775 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,

DIT que la recette sera imputée sur les comptes 7474-20-201 et 7475-20-201 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3115**

#### **4b-MAISON POUR TOUS – REPRISE DE LA STRUCTURE EN GESTION MUNICIPALE**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, et notamment l'article L1224-3,

Vu la convention de mise à disposition d'immeubles au C.C.A.S pour l'exercice de sa compétence « petite enfance » et son avenant n° 1 en date du 7 mars 2005,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 7 septembre 2011,

Considérant l'intérêt pour la Commune, de maintenir l'activité du Centre Social et Culturel au sein du quartier de Bernon,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

de reprendre le personnel actuel de la structure, conformément à l'article L1224-3 du Code du Travail, sous réserve de la prise en compte des situations individuelles, sur la base de contrats de droit public,

d'affecter aux activités du Centre Social et Culturel municipal de la Maison Pour Tous, le bâtiment situé au 3, rue Charles-Gounod

d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention du 15 avril 2003 ci-annexé et tout document s'y rapportant, de mise à disposition des locaux de la halte garderie « la Baleine bleue » au CCAS d'Epernay.

de fixer les tarifs correspondants aux différents services que pourra proposer le Centre Social et Culturel municipal de la Maison Pour Tous, tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

Adopté à la majorité 29 voix pour – (3 contre : MM. THEVENIN, LEFEVRE, LAADAM, 3 abstentions : MM. DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3116**

#### **5a-SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité animation en date du 7 septembre 2011,

Considérant que pour favoriser le développement de l'activité basket-ball à Epernay, il y a lieu d'établir une convention avec le Champagne Chalons Reims Basket,

Considérant que cette convention définira les modalités d'organisation des différentes animations et prestations que le Champagne Chalons Reims Basket devra mener,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation de manifestations et animations avec le Champagne Chalons Reims Basket, ou tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3117**

#### **5b-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'AIDE A L'EMPLOI SPORTIF**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la commune,

Considérant que certaines associations bénéficient, via la conclusion de conventions d'objectifs et de moyens, de subventions d'aide à l'emploi,

Considérant qu'Epernay GRS souhaite signer la convention de partenariat avec le Conseil Général dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'emploi sportif,

Considérant qu'il est nécessaire que la Ville d'Epernay accompagne cette association dans ce dispositif,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général et Epernay GRS.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### Délibération n° 11-3118

#### **5c-MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-20,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région,

Vu la délibération du 27 juin 2011, par laquelle le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région s'est prononcé sur la nécessité d'une refonte de ses statuts devenus obsolètes ;

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 7 septembre 2011 ;

Considérant la nécessité d'une refonte des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région

Adopté à la majorité 34 voix pour (1 contre : M. LEFEVRE)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3119**

#### **5d-RECOURS AU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la ville du 7 septembre 2011

Considérant que la Ville souhaite s'inscrire dans le dispositif du Service Civique et offrir aux jeunes sparnaciens volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe d'accueillir 7 jeunes Sparnaciens âgés de 16 à 25 ans en Service Civique pour une durée de 9 mois

ADOPTE le principe de l'établissement d'une convention liant la ville à la Ligue de l'Enseignement et fixant les modalités d'accueil et de prise en charge des jeunes en service civique volontaire

ADOPTE le principe du versement mensuel de 151,49 € par jeune à la Ligue de l'Enseignement de la Marne pour frais de gestion et prise en charge des frais d'alimentation ou de transport,

DIT que la dépense globale s'élevant à 9543,87 € sera imputée sur le compte 2ED240/20/6228

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents :33  
Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M .Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3120**

#### **5e-DENOMINATION DU TERRAIN DE RUGBY DU STADE PAUL-CHANDON EN « TERRAIN ANDRE-LAPERSONNE »**

**RAPPORTEUR : Pierre MARANDON**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission en date du 7 septembre 2011,

Considérant qu'André LAPERSONNE, président fondateur du club a consacré une grande partie de sa vie au développement du rugby et à la promotion des valeurs qui y sont attachées.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer le terrain d'honneur du rugby: « Terrain André-LAPERSONNE ».

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3121**

#### **6a-CONVENTION FINANCIERE REMPLACEMENT D'UN ECHANGEUR DE CHALEUR EN SOUS-STATION**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 septembre 2011,

Considérant que suite à la réhabilitation du Lycée Godart Roger, le Conseil Régional de la Champagne Ardenne a demandé une augmentation de puissance de l'échangeur de sa sous station raccordé sur le réseau de chauffage urbain du Mont Bernon, appartenant à la Ville,

Considérant que la modification de l'échangeur intervenant sur le réseau primaire, appartenant à la Ville, les travaux sont effectués par cette dernière,

Considérant toutefois que la réalisation de ces travaux résultant d'une demande de l'abonné, il n'appartient pas à la Ville de prendre en charge,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties, afin de régler les engagements financiers et notamment les modalités de remboursement des frais induits par les travaux souhaités par le Conseil Régional de Champagne Ardenne,

Considérant que l'augmentation de la puissance de la sous-station a des incidences d'une part sur le contrat d'abonnement pour la fourniture de chaleur et d'autre part sur le contrat conclu avec DALKIA qui nécessitent la conclusion d'avenants portant sur la modification de la puissance souscrite,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière, ainsi que les avenants à conclure avec l'abonné et le prestataire et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 61522 au budget

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA 720 820 775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3122**

#### **6b-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2012**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du  
8 septembre 2011,

Considérant que, vu l'intervention menée cette année par la CCEPC rue d'Ile de France, les réseaux aériens E.D.F. - France Télécom et éclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie, pour programmer la réfection de la chaussées en 2012.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux aériens pour la rue d'Ile de France et la rue d'Anjou (section rue de Bourgogne/place Saintonge).

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux E.D.F, France Télécom et éclairage public sur les voies retenues au programme de réfection de voirie 2012,

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux E.D.F. appartient au S.I.E.M. et que celle des travaux France Télécom (hors câblage) et éclairage public appartient à la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le S.I.E.M. et France Télécom,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3123**

#### **6c-AMENAGEMENT URBAIN – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE NOTRE-DAME-SAINT-VICTOR**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu la délibération du 30 juin 2003 relative au lancement de la première campagne de ravalement de façades, fixant les conditions générales d'octroi des aides municipales et précisant que *"les propriétaires, dont les immeubles sont situés dans les périmètres des campagnes suivantes, pourront bénéficier, à titre dérogatoire et après avis de la commission d'attribution de subvention, d'une aide pour des travaux de rénovation de leur façade"*,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2003 instituant des subventions pour travaux d'intérêt architectural sur le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2005 précisant que :  
le montant de la subvention sera de 20 % du coût TTC des travaux subventionnables et sera plafonné à 4 573, 47 €,  
qu'un déplafonnement pourra être accordé à titre exceptionnel dans la limite de 10 000 € maximum, après avis de la Commission « Ravalement de façades »,

Vu le dossier de demande de subvention déposé le 20 avril 2011 par Monsieur Jean DURAND, représentant l'Association Immobilière de la Marne,

Considérant le large programme de rénovation et d'agrandissement du Collège Notre-Dame-Saint-Victor,

Considérant que le bâtiment Administration se situe en périmètre dérogatoire,

Considérant l'intérêt architectural du bâtiment Lanson, situé à l'angle de la rue Jean-Thévenin et de la rue Lochet,

Considérant les travaux de réfection entrepris sur le bâtiment Administration et le bâtiment Lanson,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la Commission « Ravalement de façades »,

DECIDE d'octroyer à l'Association Immobilière de la Marne, représentée par Monsieur Jean DURAND une subvention exceptionnelle :

pour le bâtiment Administration : une subvention de 20 % pour un montant de travaux subventionnables estimé à 68 886, 03 €, et de déplaçonner l'aide dans la limite de 13 777, 21 €,  
pour le bâtiment Lanson : une subvention « d'intérêt architectural », à titre exceptionnel, de 30 % pour un immeuble d'enseignement, pour un montant de travaux subventionnables, estimé à 22 833, 61 €, portant la subvention à 6 850, 08 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

**Délibération n° 11-3124**

**6d-APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE  
ENERGETIQUE ENTRE ALMA CG ET LA VILLE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 8 septembre 2011,

Considérant que le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et Alma CG, a pour objectif le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande de l'énergie s'inscrivant dans la politique de Développement durable,

Considérant qu'Alma CG intervient en tant qu'intermédiaire entre un distributeur d'énergie dit « obligé » pour le rachat des Certificats d'Economie d'Energie et la Ville d'Epernay,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et Alma CG,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et ses conventions d'application et de répartition, ainsi que tout document relatif à ce partenariat,

DIT que les recettes résultantes des conventions d'application et de répartition seront inscrites sur le compte du budget général.



Adopté à la majorité 31 voix pour – (2 contre : MM. THEVENIN, GILLE,  
2 abstentions : MM. LEFEVRE, LAADAM.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la  
présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3125**

#### **6e-CHARTRE DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2008 approuvant l'adhésion de la Ville d'Epernay à l'association « Paysages du Champagne »,

Vu le projet de Charte de gestion des Paysages du Champagne porté à sa connaissance par le document joint.

Considérant l'intérêt de la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel des Paysages du champagne visé dans les orientations de la Charte.

Considérant les actions de la Ville d'Epernay en matière urbanistique, patrimoniale et de développement durable.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Charte Paysages du Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la charte ou tout document y afférent,

S'ENGAGE dans le processus de gestion instauré dans la Charte Paysages du Champagne,

VEILLE à la compatibilité des politiques d'aménagement du territoire, environnementales et de développement économique, touristique et culturel avec les objectifs de la Charte « Paysages du Champagne ».

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3126**

#### **6f-CIMETIERE NORD – RETROCESSION DE CONCESSION BEAUVAIS PETIT**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 2006 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 06-3530, en date du 25 novembre 2006, accordant à Madame BEAUVAIS Marie-Madeleine née PETIT, une concession cinquantenaire au cimetière Nord,

Vu l'arrêté municipal, en date du 26 janvier 2010, portant règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 août 2010, modifiant l'article 7B du règlement intérieur des cimetières,

Vu l'arrêté municipal, en date du 19 avril 2011, complétant l'article 49 du règlement intérieur des cimetières par l'article 49bis,

Vu la demande présentée le 18 août 2011 par Madame BEAUVAIS Marie-Madeleine née PETIT, tendant à obtenir la rétrocession de sa concession cinquantenaire au cimetière nord, citée ci-dessus,

Considérant que la Concessionnaire n'a plus l'utilité de cette concession prévue initialement pour ses ayants-droits, quittant la région.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Madame BEAUVAIS Marie-Madeleine née PETIT, la rétrocession de sa concession cinquantenaire, les ayants-droit prévus quittant la région définitivement,

DECIDE de rembourser le montant de cette concession cinquantenaire, acquise au tarif 2006, déduction faite de la période de jouissance de 57 mois, soit la somme de 452,50 €,

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3127**

#### **7-STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION CREATION DU CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES ET AUTORISATION A SIGNER LE PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007,

Vu la stratégie territoriale signée le 22 juin 2011,

Vu le projet de protocole de mise œuvre de la procédure de rappel de l'œuvre,

Considérant l'intérêt pour la Commune de mettre en place des solutions pour tenter de résoudre les problèmes rencontrés par certaines familles dans l'éducation de leur(s) enfant(s).

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles pour la Ville d'Epernay,

PRECISE que le Conseil pour les droits et devoirs des familles sera présidé par le maire d'Epernay

PRECISE que la composition et le mode de fonctionnement du Conseil pour les droits et devoirs des familles seront examinés avec les partenaires concernés puis présentés devant le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

AUTORISE Monsieur le Maire, après concertation avec les membres du C.L.S.P.D., à procéder à son installation et à signer les documents y afférents.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal de Grande Instance de Châlons en Champagne.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 23.09.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :33

Date de la convocation : 12 SEPTEMBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, MM. Jacques GUILLAUME, Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent jusqu'au rapport 6b, et ensuite représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Ismaël LAUTOA, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, représentée par Mme Hélène PLAQUIN, Mme Marie-Christine MARCHISET, représentée par M. Rémi GRAND

### **Délibération n° 11-3128**

#### **8-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Les 8, 29 juin, 18 et 29 août, et 1<sup>er</sup> septembre 2011, d'accepter les indemnités de :

-490,57 €, correspondant à la remise en état des deux potelets, sis avenue de Champagne, suite à un accident de la circulation en date du 6 mai 2011.

-2584,86 €, correspondant à la remise en état du garde-corps du pont du Cubry, sis rue Dom Pérignon, suite à un accident de la circulation.

-3335,34 €, correspondant à l'indemnité due pour partie des dommages d'infiltrations dans la salle polyvalente de Bernon en janvier 2008.

-325,27 €, correspondant à la remise en état d'un panneau de signalisation, sis sur la route départementale D3, suite à la perte de contrôle d'un véhicule par son chauffeur.

2°) Le 9 juin 2011, dans le cadre de la manifestation intitulée « Place aux Arts » de confier à :

- La Sarl « Blue Line Productions », un concert avec « Fanny Krief », le 18 juin à 21 H 00, place des Maréchaux, et ce, moyennant la somme de 1 793, 50 € T.T.C.

3°) Le 16 juin 2011, de confier à l'association RECRE A JEUX, les animations de jeux de cartes et de société qui sont prévues du 20 juin au 31 août 2011, tous les après-midi de 13 H 30 à 18 H 30 dans la salle ados du Centre Social et Culturel de la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 75 € par séance pour l'animation et 45 € de matériel.

4°) Le 16 juin 2011, de mettre à la disposition de la SCREG-EST les locaux situés angle 29, avenue de Middelkerke et du square André Messenger afin de servir de salle de réunions pour le personnel de la société qui assure des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'O.R.U, à compter du 20 juin 2011 pour se terminer le 30 juin 2012, et ce, à titre gracieux.

5°) Les 20, 23, et 30 juin 2011, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » de confier à :



- l'association « L'Atelier Prolixe », l'organisation d'un concert, avec le groupe « Casareccio », le 30 juin 2011 à 19 H 00, Place Hugues Plomb, et ce, moyennant la somme de 1 800 €.
- l'association « Cholbiz », l'organisation d'un concert, avec « Courir les rues et sa Band' », le 23 juin 2011 à 19 H 00, dans les jardins de l'Hôtel de Ville, et ce, moyennant la somme de 4 694, 75 €.
- l'association « La Boîte à Musique », l'organisation d'un concert avec le « Quatuor Philea », le 2 août à 19 H 00, à l'église Saint-Pierre Saint-Paul d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 2 883 €.
- l'entreprise individuelle « Laïta Productions », l'organisation d'un concert avec « Les Trompettes du Mozambique », le 7 juillet 2011 à 19 H 00, dans le jardin de l'Horticulture, et ce, moyennant la somme de 5 380, 50 € T.T.C. ;
- l'association « Concours de Cordes », l'organisation d'un concert, le 19 juillet 2011 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, à titre gracieux.
- l'association « Lamastrock », l'organisation d'un concert, avec le groupe « Mystère Trio », le 11 août 2011 à 19 H 00, dans les jardins du Château Perrier, et ce, moyennant la somme de 2 300 € T.T.C.
- l'association « Musika Liberta », l'organisation d'un concert, avec le « New Meeting Quartet », le 28 juillet 2011 à 19 H 00, dans les jardins de la Maison Comtesse Lafond, et ce, moyennant la somme de 1 605 €.
- l'association « Hempire Scene Logic », l'organisation d'un concert, avec le groupe « Trouba Ch'ti Orkestar », le 16 août 2011 à 20 H 00, à la Ferme de l'Hôpital, et ce, moyennant la somme de 2 837, 95 € T.T.C.

6°) Le 20 juin 2011, d'emprunter l'exposition intitulée « Etats d'âme à la Wolf Erlbruch », à l'institut Goethe, afin d'organiser une exposition du 1<sup>er</sup> octobre au 29 octobre 2011, à la Médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, à titre gracieux.

7°) Le 20 juin 2011, d'organiser en collaboration avec M. COULMIER, une exposition de photographies « Changer de point de vue », du 7 juillet au 3 septembre 2011 à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 500, 00 € T.T.C.

8°) Le 20 juin 2011, de mettre à disposition du SDIS le gymnase Henri-Viet, en vue de l'organisation d'activités sportives destinées aux hommes de la caserne, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 et pour une durée de un an, et ce, à titre gratuit.

9°) Le 22 juin 2011, de conclure un marché pour la fourniture de denrées alimentaires destinées à la Cuisine Centrale d'Epernay avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 :-Sté TRANSGOURMET-et ce, moyennant la somme de 50 901, 14 € T.T.C.
- lot n° 2 :-Sté DELICE VIANDE-et ce, moyennant la somme de 21 959, 73 € T.T.C.
- lot n° 3 :-MARCY S.A.S-et ce, moyennant la somme de 24 174, 28 € T.T.C.
- lot n° 4 :-Sté BRAKE FRANCE SERVICE-et ce, moyennant la somme de 18 444, 57 € T.T.C.
- lot n° 5 :-DAVIGEL S.A.S-et ce, moyennant la somme de 17 672, 09 € T.T.C.
- lot n° 6 :-Sté BRAKE FRANCE SERVICE-et ce, moyennant la somme de 23 361, 18 € T.T.C.
- lot n° 7 :-Sté RIVOALLON-et ce, moyennant la somme de 16 451, 00 € T.T.C.
- lot n° 8 :-DAVIGEL S.A.S-et ce, moyennant la somme de 16 286, 67 € T.T.C.
- lot n° 9 :-DAVIGEL S.A.S-et ce, moyennant la somme de 28 636, 45 € T.T.C.
- lot n° 10 :-DAVIGEL S.A.S-et ce, moyennant la somme de 18 526, 11 € T.T.C.
- lot n° 11 :-Sté TRANSGOURMET-et ce, moyennant la somme de 85 516, 00 € T.T.C.
- lot n° 12 :-DAVIGEL S.A.S-et ce, moyennant la somme de 12 477, 81 € T.T.C.
- lot n° 13 :-BOULANGERIE DES BOIS-et ce, moyennant la somme de 23 290, 18 € T.T.C.

-lot n° 14 :-RIVOALLON- et ce, moyennant la somme de 21 826, 00 € T.T.C.

-lot n° 15 :-Sté POMONA EPISAVEURS- et ce, moyennant la somme de 45 270, 46 € T.T.C.

10°) Le 22 juin 2011, de mettre à la disposition de l'association AXES, la salle des maîtres et les sanitaires de l'Ecole Elémentaire CRAYERE I, afin d'organiser l'assemblée générale le 23 juin 2011 de 18 H 30 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.

11°) Le 23 juin 2011, de conclure un marché pour le transfert et le traitement des déchets avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 :-AUREADE- et ce, moyennant la somme de 61 977, 68 € T.T.C par an, pour une quantité de déchets de 350 tonnes minimum à 600 tonnes maximum par an.

-lot n° 2 :-SITA DECTRA- et ce, moyennant la somme de 36 179, 00 € T.T.C par an, pour une quantité de déchets de 450 tonnes minimum à 650 tonnes maximum par an.

12°) Le 27 juin 2011, d'organiser une lecture du recueil « Poèmes : en Vol » avec la compagnie Théâtre de Lin le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à 19 H 30 à la Médiathèque, et ce, moyennant la somme de 1 500 € T.T.C.

13°) Le 27 juin 2011, de passer l'avenant n° 3 relatif au marché pour l'exploitation des installations d'éclairage public avec l'entreprise INEO RESEAUX EST. La dépense engagée représente une plus-value de 125 905, 50 € H.T soit une augmentation de 2, 95 % du montant total initial du marché sur 5 ans, et se décompose comme suit :

-poste E1 : Plus value de 54 462, 53 € H.T. / an

-poste E2 : Plus value de 8 490, 00 € H.T. / an.

14°) Le 27 juin 2011, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels pour le service Espaces Verts avec reprise de matériels usagés avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 :-ROCHA S.A- acquisition d'un souffleur thermique, et ce, moyennant la somme de 363, 22 € T.T.C, et reprise d'un souffleur Echo et ce, pour la somme de 43, 17 €.

-lot n° 2 :-ROCHA S.A- acquisition de cinq tondeuses autotractées, et ce, moyennant la somme de 6 707, 41 € T.T.C, et reprise de trois tondeuses Kubota et d'une tondeuse Kubota, et ce, pour la somme de 794, 79 €.

-lot n° 3 :-COLLARD et Fils- acquisition de trois taille-haies, et ce, moyennant la somme de 907, 76 € T.T.C, et reprise de trois taille-haies, et ce, pour la somme de 2, 39 €.

-lot n° 4 :-ROCHA S.A- acquisition d'une débroussailleuse à dos, et ce, moyennant la somme de 410, 18 € T.T.C, et reprise d'une débroussailleuse, et ce, pour la somme de 51, 18 €.

-lot n° 5 :-ROCHA S.A- acquisition d'une motobineuse, et ce, moyennant la somme de 1 267, 76 € T.T.C, et reprise d'une motobineuse Yanmar, et ce, pour la somme de 357, 76 €.

-lot n° 6 :-TECNOMA TECHNOLOGIES- acquisition d'une cuve agraire sur châssis, et ce, moyennant la somme de 4 570, 50 €.

-lot n° 8 : - S.A.R.L CHARPENET – acquisition d'un aspirateur à feuilles, et ce, moyennant la somme de 5 621, 20 € T.T.C, et reprise d'un aspirateur à feuilles datant de 1995, et ce, pour la somme de 849, 16 €.

15°) Le 28 juin 2011, de mettre à disposition de l'école Marx-DORMOY, le matériel informatique, nécessaires pour les besoins des activités pédagogiques des enfants. Cette convention est conclue pour l'année 2011-2012 et renouvelable une fois par tacite reconduction.

16°) Le 28 juin 2011, de conclure un marché pour les travaux d'entretien et d'extension des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse avec la société SCEE, pour une période

de un an à compter de la notification du marché. Il peut être reconduit par période de un an, au maximum deux fois, et ce, moyennant la somme de 125 381, 88 € T.T.C. par an.

17°) Le 28 juin 2011, de conclure un marché pour la réhabilitation de la Place des Arcades avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : E.V.T.P- terrassements généraux – Assainissement E.P. – Constitution des sols Maçonneries – Mobiliers divers – et ce, moyennant la somme de 1 586 887, 60 € T.T.C.

-lot n° 2 : EDIVERT- espaces verts – arrosage – et ce, moyennant la somme de 64 362, 41 € T.T.C.

-lot n° 3 : SATELEC- fontainerie – et ce, moyennant la somme de 154 729, 83 € T.T.C.

-lot n° 4 : INEO RESEAUX EST- éclairage – et ce, moyennant la somme de 272 162, 96 € T.T.C.

-lot n° 5 : SMAC- étanchéité – et ce, moyennant la somme de 193 156, 53 € T.T.C.

-lot n° 6 : BEC CONSTRUCTION- structure – et ce, moyennant la somme de 483 615, 74 € T.T.C.

18°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de conclure un marché pour l'acquisition de matériels de transport neufs et la reprise des anciens véhicules avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 :-S.A.S AUTOMOTOR- acquisition de quatre véhicules légers et reprise de deux anciens véhicules, et ce, moyennant la somme de 36 318, 00 € T.T.C en dépenses, et 1 500 € nets en recettes.

-lot n° 2 :-RIESTER EPERNAY- acquisition de 2 véhicules utilitaires et reprise des anciens véhicules, et ce, moyennant la somme de 21 791,13 € T.T.C en dépenses, et 3 588 € nets en recettes.

19°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de souscrire un contrat de prestation de service pour finaliser le projet scientifique et culturel du musée dans sa dimension vitivinicole avec la Société Thibault Desbois Associés, le présent contrat prend effet, à compter de la date de sa signature et prend fin à la date à laquelle la prestation est réputée terminée, soit le 30 novembre 2011, et ce, moyennant la somme de 41 806, 02 € H.T.

20°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, d'organiser une représentation du spectacle « Boucle », avec la compagnie Caravanes, le 20 juillet 2011 à 15 H 00 à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 779 € T.T.C.

21°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de conclure un marché pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux handicapés de l'église Saint-Pierre Saint-Paul avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE- maçonnerie – et ce, moyennant la somme de 18 584, 44 € T.T.C.

-lot n° 2 : SOCIETE MARNAISE DE SERRURERIE- serrurerie – et ce, moyennant la somme de 34 044, 20 € T.T.C.

-lot n° 3 : S.C.R.E- électricité - et ce, moyennant la somme de 4 080, 08 € T.T.C.

22°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de conclure un marché pour la rénovation des chaufferies de l'école élémentaire Bachelin et du vestiaire Marcel-Hubert avec les entreprises suivantes :

-lot n° 2 : E.I. JEROME MORLET- “école élémentaire Bachelin” réfection de la chaufferie , et ce, moyennant la somme de 41 021, 60 € T.T.C.

-lot n° 3 : E.I. JEROME MORLET- « Vestiaire Marcel-Hubert » réfection de la chaufferie, et ce, moyennant la somme de 8 491, 60 € T.T.C.

-lot n° 4 : EURL R'ELEC- « Création et raccordement de deux armoires électriques », et ce, moyennant la somme de 28 216, 03 € T.T.C.

-lot n° 5 : GEDI- « école élémentaire Bachelin » désembouage de l'installation, et ce, moyennant la somme de 8 489, 21 € T.T.C.

-lot n° 6 : REM-ISOL S.A- « Fourniture et mise en place de calorifuge », et ce, moyennant la somme 3 875, 04 € T.T.C.

23°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de conclure un marché pour le programme de réfection de voirie année 2011, redressement de la rue des Tanneurs avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : SCREG EST- « aménagement de la chaussée, du parking et des trottoirs », et ce, moyennant la somme de 298 628, 64 € T.T.C.

-lot n° 2 : SNC INEO RESEAUX EST- « réaménagement du réseau d'éclairage public », et ce, moyennant la somme de 74 287, 15 € T.T.C.

-lot n° 3 : ISS ESPACES VERTS S.A.S- « espaces verts », et ce, moyennant la somme de 36 603, 87 € T.T.C.

-lot n° 4 : HUSSON INTERNATIONAL- « aménagement d'une aire de jeux », et ce, moyennant la somme de 46 468, 07 € T.T.C.

24°) Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de mettre à la disposition de l'Association du Pays d'Epernay, un bureau et les équipements de la Ville d'Epernay pour son siège principal à l'Hôtel de Ville, et ce, à titre gracieux.

25°) Le 5 juillet 2011, de désaffecter des propriétés communales :

- 940 ouvrages dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon ;
- 22 ouvrages à l'association ADIFLOR, et ce, à titre gracieux ;
- 146 ouvrages dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon ;
- 15 ouvrages dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon.

26°) Le 6 juillet 2011, dans le cadre de la manifestation « Habits de Lumière » de confier à :

-la société « Arts et Spectacles Production », l'organisation d'un spectacle intitulé « Chasseurs de Son », avec la formation Cinq de Cœur, le 10 décembre 2011, à 20 H 30 au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 6 752 € T.T.C.

-l'entreprise ETC AUDIOVISUEL, l'organisation d'un spectacle sur la façade de l'Hôtel de Ville, les 9 et 10 décembre 2011, de 19 H 00 à 22 H 00, et ce, moyennant la somme de 29 900 € T.T.C.

-la S.A.R.L « Showparade productions », l'organisation d'un spectacle de rue intitulé « La Mante » (lion et dragon chinois plus percussions), les 10 et 11 décembre 2011, à partir de 18 H 30, pour une durée d'environ 2 heures, dans l'Avenue de Champagne, et ce, moyennant la somme de 6 370, 09 € T.T.C.

27°) Le 7 juillet 2011, de passer une convention de contrôle technique pour la rénovation du système de chauffage et pour la mise en place d'un éclairage de sécurité et d'une alarme incendie à l'église Notre Dame avec la société DEKRA INSPECTION, et ce, moyennant la somme de 2 093 € T.T.C.

28°) Les 11, 18 juillet et 29 août 2011, de défendre les intérêts de la Ville d'Epernay avec :

- Maître CHOFRUT, dans le cadre du contentieux avec la S.A.R.L Nulle Part Ailleurs ;
- Maître NOURDIN, dans le cadre d'un contentieux avec la CCEPC ;
- Maître NOURDIN, dans le cadre du contentieux avec M. DOS REIS ESTEVES ;
- Maître LEGAY, dans le cadre d'un contentieux avec la CCEPC, dans la phase représentation devant le Tribunal de Châlons-en-Champagne.

29°) Le 18 juillet 2011, de conclure un marché pour le curage du ruisseau « Le Cubry » et le nettoyage des berges avec la S.A.R.L ENVIRO PLUS, pour une période d'une durée partant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2011, et ce, moyennant la somme de 35 987, 64 € T.T.C.

30°) Le 18 juillet 2011, de consentir à M. PASCAUD une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire un logement de type I, 6, allée de la Montagne Pelée, du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2011, moyennant la somme de 318, 35 € par mois.

31°) Le 18 juillet 2011, d'abroger la décision n° 11-2808 en date du 6 mai 2011 et d'en prendre une nouvelle afin de modifier le nom de l'association « Marac-assoc' » par l'association « Oxal'art » organisatrice du concert donné dans les jardins du Château Perrier le 4 août 2011 à 19 H00.

32°) Le 19 juillet 2011, de conclure un marché pour la reprise de concessions funéraires non renouvelées au cimetière Nord d'Épernay avec les sociétés suivantes :

-lot n° 1 : BEC CONSTRUCTION- « préparation et fermeture des ossuaires », et ce, moyennant la somme de 6 172, 40 € T.T.C.

-lot n° 2 : P.F.G. ROUSSEAU- « exhumation de 7 caveaux », et ce, moyennant la somme de 2 958, 90 € T.T.C.

-lot n° 3 : P.F.G. ROUSSEAU- « démolition de monuments », et ce, moyennant la somme de 5 920, 20 € T.T.C.

-lot n° 4 : P.F.G. ROUSSEAU- « exhumation de concessions en pleine terre », et ce, moyennant la somme de 28 183, 74 € T.T.C.

33°) Le 20 juillet 2011, d'organiser une exposition d'œuvres d'artistes avec l'association Créer, du 15 septembre au 15 octobre 2011, à la médiathèque, et ce, à titre gracieux.

34°) Le 20 juillet 2011, de modifier l'article 5 de la convention d'occupation portant mise à disposition d'un logement sis 11 rue des Huguenots, à M. CHELMAS, en fixant le règlement de la redevance d'occupation mensuelle à terme échu et non à terme d'avance.

35°) Le 1<sup>er</sup> août 2011, de conclure une convention relative à une mission d'assistance pour le suivi du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D), et la création du conseil pour les droits et devoirs des familles (C.D.D.F), avec la Société ESPACE RISK MANAGEMENT, et ce, moyennant la somme de 39 198, 90 € T.T.C.

36°) Le 1<sup>er</sup> août 2011, de conclure un marché pour la construction d'une Maison de la Vie Associative avec le groupement PACE ARCHITECTURE/SNC LAVALIN/INDDIGO/KAHLE ACOUSTICS SPRL, et ce, pour un taux de rémunération de 11,80 %, du montant du marché soit 920 400, 00 €.

37°) Le 4 août 2011, de conclure un marché pour le réaménagement d'aires de jeux dans les cours des écoles maternelles Fontaine des Bergers et Crayère avec le groupement :

- HUSSON INTERNATIONAL et ATOUT POSE SERVICES, et ce, moyennant la somme de 27 671, 76 € T.T.C.

38°) Le 5 août 2011, de conclure un marché pour le ravalement des façades, les travaux de peinture et la mise en lumière des façades du Théâtre Gabrielle Dorziat avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : -LE BATIMENT ASSOCIE- « Ravalement de façades », et ce, moyennant la somme de 321 939, 66 € T.T.C.

- Lot n° 2 : -COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS- « Travaux de peinture », et ce, moyennant la somme de 36 867,12 € T.T.C.

- Lot n°3 : -D.R.T.P.- « Mise en lumière des façades », et ce, moyennant la somme de 83 141, 14 € T.T.C.

39°) Le 16 août 2011, de passer les avenants n° 1 et n° 2 relatifs aux marchés pour la requalification du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 2 :-EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS- pour une plus-value d'un montant de 6 625,84 € T.T.C, soit une augmentation de 0, 84 % du montant initial des travaux de ce lot.
- Lot n°7 :-F.CHELMAS- pour une plus-value d'un montant de 1 764,10 € T.T.C, soit une augmentation de 1,63 % du montant initial des travaux de ce lot.
- Lot n°11 :-Entreprise Jérôme MORLET- pour une plus-value d'un montant de 733,15 € T.T.C, soit une augmentation de 4, 01 % du montant initial des travaux de ce lot.
- Lot n°14 :-Entreprise S.E.E.I- pour une plus-value d'un montant de 2 133, 42 € T.T.C, soit une augmentation de 10, 56 % du montant initial des travaux de ce lot.
- Lot n°15 :-HUSSON INTERNATIONAL- pour une plus-value d'un montant de 2 218, 58 € T.T.C, soit une augmentation de 1,18 % du montant initial des travaux de ce lot.

40°) Le 23 août 2011, d'organiser une exposition de peinture en collaboration avec M. ROUGEAUX, du 2 au 16 septembre 2011, au Point Information Jeunesse, et ce, à titre gracieux.

41°) Le 23 août 2011, d'accueillir 3 séances « rendez-vous philo » avec l'association FLG Conseil, à la médiathèque, à 18 h 30, le 6 octobre 2011 : « Dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité », le 9 février 2012 : « Ne jamais cesser de parler », le 12 avril 2012 : « L'imagination, l'illusion et le mensonge », et ce, moyennant la somme de 1 050 €.

42°) Le 31 août 2011, d'organiser une représentation avec la Compagnie Sycomore, le 17 décembre pour deux représentations « Chapristi » à 10 H 00 à la médiathèque et « Chmat Razoum » à 15 H 00 à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, moyennant la somme de 1497,23 € T.T.C.

43°) Le 31 août 2011, d'organiser un concert avec l'association « Paté de Sable », le 24 septembre 2011 à 16 H 00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

44°) Le 2 septembre 2011, de passer une convention avec le Studio PHOTO PRO GUERIN concernant la réalisation de reportages photographiques pour la Ville d'Epernay dans le but d'illustrer ses documents, pour une durée d'un an à dater de sa notification, et ce, moyennant la somme de 1016,60 € T.T.C.

45°) Le 5 septembre 2011, d'organiser avec l'association « Thearto », une représentation du spectacle « Match pas banal » le 22 octobre 2011 à 15 H 00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme 918,40 € T.T.C.

46°) Le 7 septembre 2011, d'accorder à l'association « Consommation, Logement et Cadre de Vie » la mise à disposition d'un bureau de permanences situés à la Mairie de Quartier, à compter du 15 septembre 2011 pour une période d'un an, renouvelable deux fois, soit jusqu'au 14 septembre 2014, et ce, à titre gracieux.

47°) Le 28 juin et 7 septembre 2011, de mettre gratuitement à la disposition de :

- M. DUMONT, la salle de restauration, ainsi que les fours situés dans cette salle et les toilettes de l'école élémentaire VIGNES BLANCHES, le 1er juillet 2011, de 15 H 00 à 21 H 00, afin d'organiser un pot de départ en retraite pour deux enseignants.
- Mme RENAUX, le hall d'entrée et la salle de motricité de l'école maternelle SAINTONGE, le 30 juin 2011, de 16 H 30 à 19 H 00, afin d'organiser une exposition.
- Mme DROUOT, la salle de motricité de l'école maternelle CRAYERE, du 19 au 30 septembre 2011, soit tous les jeudis de 17 H 45 à 19 H 30, afin d'organiser une activité danse africaine.

48°) Les 16 juin, et 7 juillet, 2 août et 7 septembre 2011 de mettre :

la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- La Mission Locale d'Epernay, le 28 juin 2011 de 16 H 00 à 21 H 00, et ce, à titre gracieux.
- Le Centre de Formation « APPUIS », les 4, 11, et 18 août 2011 de 9 H 00 à 12 H 00, et de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 30 € par demie journée.
- M. THIRION, du 23 septembre 2011 à 16 H 00 au 26 septembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.
- Mme DUVERGER, du 9 septembre 2011 à 16 H 00 au 12 septembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.
- Melle DANTANT, du 7 octobre 2011 à 16 H 00 au 10 octobre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.
- Mme LE GARREC, du 14 octobre 2011 à 16 H 00 au 17 octobre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 137, 00 €.

la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

- M. LEFEVRE représentant le Parti Socialiste, le 9 octobre 2011 de 8 H 00 à 23 H 00, et le 16 octobre 2011 de 8 H 00 à 23 H 00 et ce, à titre gracieux.
- Mme NOLLEAU représentant La Confédération Nationale du Logement, le 4 octobre 2011 de 17 H 45 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.
- M. LEMAIRE Conseiller Général de la Marne, du 1<sup>er</sup> août 2011 jusqu'au 31 juillet 2012, un lundi par mois, et ce, à titre gracieux.
- Mme BOURDELET représentant la M.S.A, les 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 9 décembre 2011, et 6 janvier 2012 de 13 H 45 à 16 H 45, pour l'organisation d'un « rendez-vous des aidants » en collaboration du CLIC champenois, du CARSAT, et du pôle animation, et ce, à titre gracieux.

La salle de réunion de la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- Melle LESURE, du 30 septembre 2011 à 16 H 00 au 3 octobre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 331 €.
- Mme ROBERT-CONTESSSE représentant l'Union Locale CFE/CGC d'Epernay, le jeudi 20 octobre 2011 de 10 H 00 à 24 H 00, et ce, moyennant la somme de 137 €.

La salle BEETHOVEN, à la disposition de :

- Mme KHETARI, du 9 septembre 2011 à 16 H 00 au 12 septembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127 €.
- Mme ZALO, du 7 octobre 2011 à 16 H 00 au 10 octobre 2011 à 9 H 00, et ce moyennant la somme de 127 €.
- Mme MAUGET, du 23 septembre 2011 à 16 H 00 au 26 septembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127 €.

La salle Belle Noue, à la disposition de :

- Mme VROMAN, du 23 septembre 2011 à 16 H 00 au 26 septembre 2011 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 127, 00 €.

49°) Les 23 juin 5, et 19 juillet 2011, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2956, 3015 à 3017, 3031 à 3035, 3040 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Le Directeur Général des Services